

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 21 septembre 2017

Date d'affichage 21 septembre 2017

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 21 (+ 7 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20171006-DEL_17_09_27_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le VINGT-SEPT SEPTEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sylvie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, Mme Dominique BURLLOT, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Thierry PERRE, M. Claude DROUET

Excusés : Mme Pascale LEVEQUE (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné Josette JACOB), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné Daniel GUEDET), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), M. Quentin GUTIERRES

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LOCAL SITUE AU 17 RUE DENFERT ROCHEREAU : SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL

VU le bail commercial signé avec la société MCITY pour la location d'un local situé au 17 rue Denfert Rochereau, pour la période du 1^{er} novembre 2007 au 31 octobre 2016,

VU la cession du droit au bail en date du 1^{er} mars 2016 au profit de la société AUDILAB PAYS DE LA LOIRE,

VU le congé avec offre de renouvellement donné à la société AUDILAB PAYS DE LA LOIRE jusqu'au 30 juin 2017,

CONSIDERANT que la ville de la Ferté-Bernard a souhaité revoir les conditions de la location au terme de ce bail,

CONSIDERANT qu'au terme de ce congé la société AUDILAB PAYS DE LA LOIRE a accepté les nouvelles modalités de ce bail,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes :

- A signer le bail commercial avec la société AUDILAB PAYS DE LA LOIRE aux conditions suivantes :
 - **Durée** : 9 ans,
 - **Date d'effet** : 1^{er} novembre 2016
 - **Montant du loyer** : 2 098,37 € HT par trimestre soit 8 393,48 € par an
 - **Modalité de révision** : Augmentation de 10 % par an durant quatre années entières et consécutives (clause « Loyer » du bail commercial)
- A confier la rédaction de l'acte à l'étude LEVEQUE (Notaire à la Ferté-Bernard) ainsi qu'à régler les honoraires qui en découleront,
- A émettre les loyers correspondants à l'encontre de la société AUDILAB PAYS DE LA LOIRE,
- A effectuer toute(s) démarches, signer tout document permettant de mener à bien cette opération,
- Prend acte que la révision légale du loyer prendra effet à l'expiration de la quatrième année suivant la réalisation authentique de l'acte.

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU